

1 - MODIFICATION / ANNULATION / INTERRUPTION :**Conditions :**

Toute annulation et modification doit être faite obligatoirement par écrit : mail, fax, courrier (cachet de la poste faisant foi).

a/ Délais de rétractation : 10 jours à compter de la signature du contrat, remboursement total des arrhes, sauf si cette annulation intervient après le 01 août 2022 minuit, cachet de la poste faisant foi, dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

b/ Modification :

- **Avant le 01 août**, toute diminution de formule cours doit être demandée par écrit et motivée. Toute augmentation se fera sous réserve du règlement de la différence.

- **Après le 01 août**, seules les augmentations seront acceptées (ex. carte de 15 cours transformée en forfait).

c/ Passé le délai de rétractation :

TSF conserve le montant des arrhes versées, quelque soit la cause de l'annulation, médical ou non, justifié ou non.

d/ Interruption du stage :

Aucun remboursement ne sera possible, tout stage commencé est dû.

2 - CHOIX DES COURS : Chaque stagiaire est libre de choisir le professeur avec lequel il souhaite travailler, ainsi que les niveaux qu'il désire suivre. Cependant si un professeur juge qu'un stagiaire est d'un niveau trop faible, il peut lui demander de changer de cours.

3 - CONTRÔLE DES COURS : Au début de chaque cours il est demandé aux stagiaires de présenter leur bracelet ou carte de cours à l'entrée de la salle. Ces cartes sont individuelles et doivent être munies d'une photo récente. Tout stagiaire présentant une carte ou un bracelet non conforme se verra refuser l'entrée en cours. Tout cours commencé est dû. A la fin de chaque cours, il est demandé à tous les stagiaires de sortir de la salle afin de procéder au contrôle du cours suivant.

4 - COURS NON UTILISES :

Concernant les Forfaits : aucun remboursement de cours ne sera effectué.

Concernant les cartes de cours : les cours non effectués ne seront pas remboursés, mais peuvent être compensés par un Bon d'échange.

Le "**Bon d'Échange**" vous sera remis en contre partie des cours non effectués, dans la limite de 5 cours et sera valable 1 an à partir de sa date d'émission. Ce bon est nominatif. Il n'a pas de valeur marchande et ne pourra pas être déduit du montant de votre carte de cours. Il viendra **en complément d'une carte de 5 cours minimum**. Il doit être **obligatoirement joint à votre fiche d'inscription**.

Les personnes en Convention de Formation ne pourront pas obtenir de "Bon d'Échange" et aucune réduction sur le montant de leur cours ne sera accordée, idem pour les gagnants de concours ainsi que les invités.

5 - TICKETS COURS : Des tickets cours seront vendus à l'unité au prix de 32 €. Si vous souhaitez compléter une carte de cours, les tickets seront vendus au prix ci-dessous :

- vous avez une **carte 5 cours : 29 €** le cours supplémentaire
- vous avez une **carte 10 cours : 24 €** le cours supplémentaire
- vous avez une **carte 15 cours : 20 €** le cours supplémentaire

6 - PERTE OU VOL DE CARTE DE COURS Aucune carte ne sera remboursée ou échangée.

7 - VOL D'EFFETS PERSONNELS : TSF n'est pas responsable en cas de vol d'objet personnel des stagiaires. Il est donc vivement recommandé de ne pas apporter d'objet de valeur et de faire preuve de vigilance.

8 - RESPONSABILITE : La responsabilité de TSF ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par toutes personnes, stagiaires ou accompagnants, tant lors des cours, des animations, spectacles, etc... qu'au cours des déplacements occasionnés par le stage. Chaque stagiaire doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile personnelle.

9 - DEFENSE DE FUMER : Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de TSF : Salle de cours, secrétariat, amphithéâtre, cafétéria, chambres...

10 - CAFETERIA : Elle est gérée par le personnel de TSF. Nous vous demandons de présenter votre carte de restauration ou votre bracelet à chaque repas et de respecter les horaires d'ouverture. Les personnes en retard ne seront ni servies ni dédommagées.

Il est possible également de venir à l'accueil du stage acheter des repas à l'unité, au tarif de 12.68 €. Un ticket repas vous sera remis pour donner à la restauration.

11 - HEBERGEMENT : Seuls les internes sont autorisés à pénétrer dans les hébergements. Pour des raisons de sécurité il est interdit de loger des personnes en plus de celles qui sont prévues. En cas de départ anticipé, il ne sera procédé à aucun remboursement.

12 - MINEURS : Une surveillante sera logée sur le site pour accompagner les mineurs lors des soirées et être présente la nuit. Ils devront respecter les conditions suivantes :

- avoir 13 ans minimum,
- joindre à leur inscription une autorisation parentale déchargeant TSF de toutes responsabilités
- Se rendre à l'accueil aux heures fixées par la surveillante, et signer un tableau de présence.
- Il leur sera formellement interdit de sortir du site.

13 - NUISANCES SONORES : IL EST DEMANDE A CHACUN DE S'ABSTENIR DE TOUT BRUIT ENTRE 22 H 00 & 7 H 30.

Toutes personnes nuisant au repos des autres stagiaires se verra interdire l'accès aux hébergements, et ce, sans aucun remboursement possible.

14 - PONCTUALITE : Les stagiaires sont tenus d'être présents en salle au moins 5 minutes avant le début des cours.

15 - PRISE DE NOTE : Les prises de notes sont autorisées sous réserve de l'acceptation du professeur.

16 - PHOTOS ET ENREGISTREMENT VIDEO : TSF se réserve le droit d'utiliser à titre promotionnel les photos et les vidéos réalisées par son équipe pendant le stage. Cependant, il est formellement interdit aux stagiaires de faire des photos ou des enregistrements pendant les cours.

17 - SPECTATEURS : Le stage ayant pour objectif la formation professionnelle, les cours ne sont pas ouverts au public.

Les stagiaires munis de leur carte de cours ou bracelet ont eux accès aux cours en tant que spectateurs. Ils doivent pour cela laisser entrer d'abord les personnes désirant participer aux cours, et respecter scrupuleusement l'art. 16.

18 - ANIMAUX : Les animaux ne sont pas admis sur le domaine ni dans les hébergements.

19 - CIRCULATION DANS LE DOMAINE : Les stagiaires ne sont pas autorisés à circuler avec un véhicule à moteur dans le domaine. Les véhicules doivent être laissés sur le parking à l'entrée.

20- CAS DE DIFFERENT : Si une contestation n'a pas pue être réglée à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.